

Douai, le 6 juillet 2020

Bourses Saint Jean

Madame, Monsieur,

Des "**bourses scolaires Saint Jean**" sont proposées pour toutes les familles ayant un revenu imposable 2019 (revenu déduction faite des frais professionnels) inférieur à :

19 000 € pour une famille de 2 personnes
23 000 € pour une famille de 3 personnes
26 000 € pour une famille de 4 personnes
29 000 € pour une famille de 5 personnes
32 000 € pour une famille de 6 personnes
34 000 € pour une famille de 7 personnes
36 000 € pour une famille de 8 personnes

Pour pouvoir bénéficier de cette bourse, les parents concernés sont invités à adresser au secrétariat (administration des élèves) **pour le 11 septembre 2020** :

- L'imprimé au dos complété.
- La photocopie de **l'avis d'imposition 2020 ou de non-imposition complet**
Attention : même si vous n'avez pas encore votre avis d'imposition, vous devez faire une demande avant le 11 septembre et nous transmettre la photocopie dès que vous l'avez.
Le dossier sera traité lorsque vous nous transmettez le justificatif.

Ces « bourses scolaires Saint Jean » s'ajoutent aux autres réductions éventuelles déjà accordées aux familles (familles nombreuses, ou par l'Etat...).

Les familles qui pourront bénéficier de ces bourses ne recevront aucun courrier spécifique mais seront avisées de leur montant sur la facture annuelle (octobre 2020).

Dans l'espoir que cette mesure facilite le budget de plusieurs familles, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments respectueux et dévoués.

François SERPAUD
Président de l'organisme de gestion

Jean-Marie CHUEPO
Chef d'établissement

